



# AVEC LA LOI TRAVAIL : LA BAISSSE DES SALAIRES DÈS 2019 !

8 Place Malus  
18000 Bourges  
Tél 02 48 21 24 79  
[cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr)

**TOUS EN GRÈVE !**

## CE QUE LA LOI PROTECTION DES ENTREPRISES DIT : BAISSSEZ LES SALAIRES !

C'est dans son article 10 portant sur le renforcement de la légitimité des accords collectifs que la Loi visant à protéger les entreprises précise que :

- **Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017** : les accords d'entreprise pourront déroger aux accords de branche (CCN) en matière de temps de travail, repos et congés ...
- **Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019** cela pourra s'étendre aux autres champs de la négociation, dont les salaires !

## CE QUE LA COMMISSION EUROPÉENNE DIT A LA FRANCE : DÉROGEZ AUX ACCORDS DE BRANCHE !

Dans ses recommandations à la France, datées du 18 mai 2016, la commission européenne estime que :

« Les réformes menées récemment n'ont donné aux employeurs que peu de possibilités pour déroger aux accords de branche. Cela concerne tous les aspects des conditions d'emploi, notamment les salaires, le temps de travail et les conditions de travail, et limite la capacité des entreprises à moduler leurs effectifs en fonction de leurs besoins »

## CE QU'EN PENSE LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL ?

Selon le BIT (Bureau International du Travail - rapport mondial sur les salaires 2014/2015)

- La productivité croît plus vite que les salaires !**
- La hausse des minima salariaux ne détruit pas l'emploi et réduit les inégalités salariales !**
- La baisse des salaires réduit la consommation intérieure et le Produit Intérieur Brut**

Les fonctionnaires, vous êtes concerné(e)s : vos régimes indemnitaires, primes sont menacés. Les statuts des fonctionnaires sont dans le collimateur de l'Etat et de l'Union Européenne, dans les mois à venir. Dans le privé, lorsqu'il y aura réduction des congés, baisse des salaires, augmentation du temps de travail, non reconnaissance donc non paiement des astreintes, baisse de majoration des heures supplémentaires, les administrations ne seront pas en reste.

**LA LOI EL KHOMRI VA BAISSER LES SALAIRES ET CASSER LE LIEN SOCIAL, VOILÀ LA VÉRITÉ !**

## CE QUE PROPOSE LA CGT :

**RÉPARTITION DES RICHESSES ENTRE LES SEULS TRAVAILLEURS**

**HAUSSE DES SALAIRES**

**RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

**RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL : MANIFESTATION NATIONALE MARDI  
14 JUIN 2016 À PARIS APPEL À LA GRÈVE, AUX MOBILISATIONS.**

## MANIFESTATIONS :

- BOURGES, 10h30, Place Séraucourt
- SAINT-AMAND, 10h30, Place de la République